



Le 10 août 2017

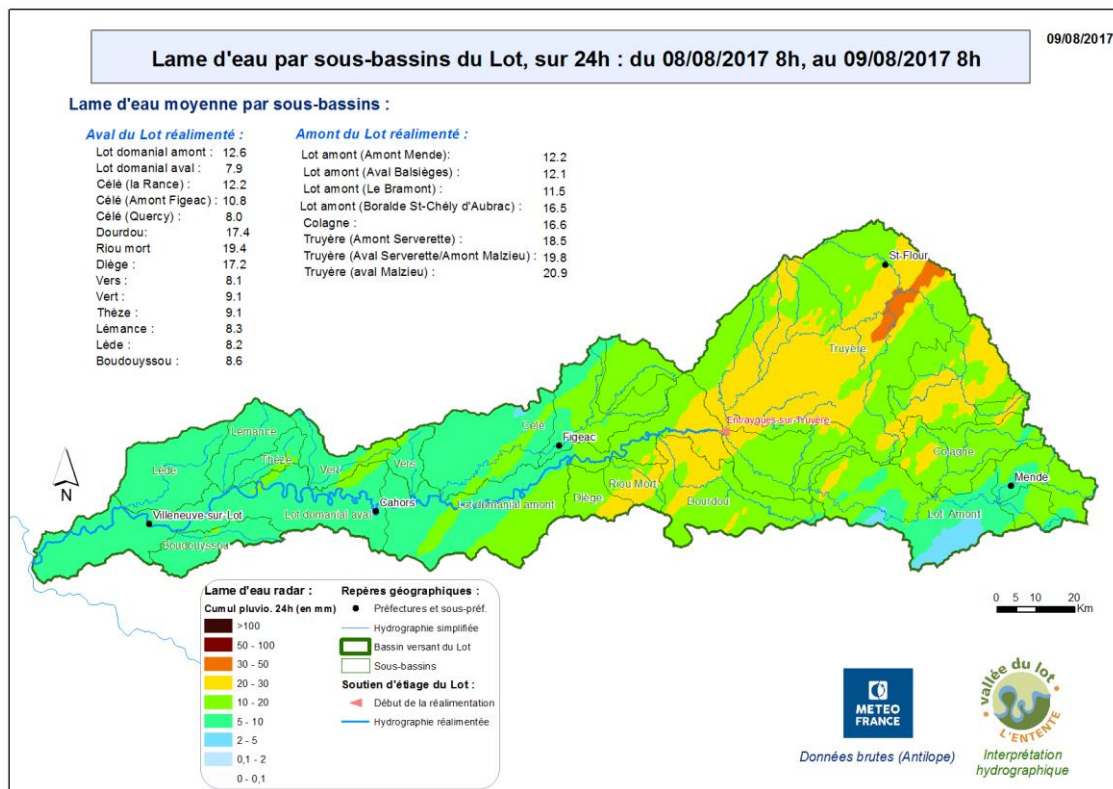
- Suivi de l'étiage 2017 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domaniaal – Bulletin n°07

La campagne 2017 de soutien d'étiage du Lot domaniaal, débute le samedi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et l'Entente Lot, depuis 1989 (29^e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes* de débit minimal envoyées cette semaine à EDF, par l'Entente Lot.

Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les débits du Lot domaniaal, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.bassindulot.fr>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://etiage.bassindulot.fr>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h : aucune pluie

<http://etiage.bassindulot.fr>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassindulot.fr>



Constats et commentaires :

Pluviométrie sur le bassin :

La semaine a été marquée par une baisse importante des températures et 3 jours de pluies. La journée la plus pluvieuse a été celle du mardi 8 août.

Le temps devrait redevenir anticyclonique pour le week-end à venir, mais avec des températures basses pour la saison.

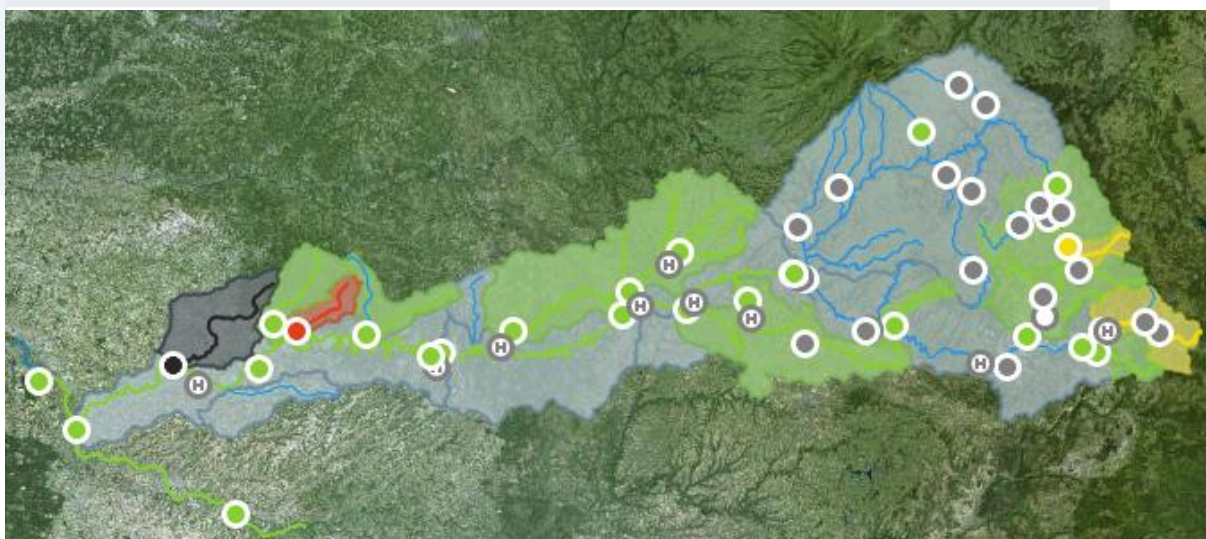
Hydrologie du bassin :

Depuis le 3 août les stations suivantes ont vu leurs débits seuils franchis : Le Lot à Mende et à Castelnau-de-Mandailles, la Colagne au Monastier, la Truyère à Serverette, le Riou mort à Viviez, le Dourdou à Conques, la Thèze à Boussac, la Lémance à Cuzorn et la Lède à Casseneuveil.

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2017 (en m3/s) :

Unités de gestion colorisées		P. ⚡ 03 Aoû ⚡ 04 Aoû ⚡ 05 Aoû ⚡ 06 Aoû ⚡ 07 Aoû ⚡ 08 Aoû ⚡ 09 Aoû ⚡ + ⚡							
Unités de gestion colorisées									
aucune information									
débit sans difficulté pour l'étiage									
débit inférieur au débit d'objectif (DOE)									
débit inférieur au débit d'alerte (DA)									
débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)									
débit inférieur au débit de crise (DCR)									
M		0.4	0.39	0.38	0.38	0.37	0.54	0.52	
Le Monastier		0.8	0.74	0.72	0.73	0.73	1.3	1.1	
Castelnau-de-Mandailles	edf	→	→	↓	→	→	↑	↓	
TRUYERE :									
Serverette		0.17	0.16	0.15	0.16	0.15	0.4	0.23	
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :									
Conques		0.3	0.27	0.2	0.24	0.26	0.7	0.6	
Viviez [2]		0.15	0.13	0.11	0.1	0.12	0.6	0.2	
LOT AVAL CAHORS :									
Boussac		0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05	0.06	
Cuzorn		0.22	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	
Casseneuveil		0.07	0.06	0.06	0.06	0.05	0.05	0.07	

LÉGENDE	
□	débit sans difficulté pour l'étiage
■	débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
■	débit inférieur au débit d'alerte (DA)
■	débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
■	débit inférieur au débit de crise (DCR)



Cartographie du franchissement des DOE du bassin du Lot : au 10/08/2017

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>



Arrêtés de limitation des prélèvements :

Au jour du 7 août 2017 - Plusieurs arrêtés préfectoraux limitent actuellement les prélèvements sur le bassin du Lot :

-En Lozère :

- Bassin du Lot : Alerte (Depuis le 4 août).
- Bassin du Bramont : Alerte (Depuis le 4 août)
- Bassin de la Colagne (y compris l'axe Colagne) : Alerte (Depuis le 4 août sauf l'axe Colagne depuis le 21 juillet)
- Bassin de la Truyère : Alerte (Depuis le 4 août)

En phase d'alerte, interdiction d'irriguer entre 11h00 et 19h00 sauf cas particulier (organisations collectives).

-Dans le Lot :

- Affluents du Lot NON réalimentés (Sauf Thèze, Vert, Vers et Célé qui sont traités par unités hydrologiques à part) : Interdiction de prélèvements (sauf cultures dérogatoires) (Depuis le 5 août 2017)
- Bassins du Veyre, Saint Perdoux et Bervezou : Interdiction de prélèvements entre 13h00 et 20h00 (Depuis le 15 juillet 2017)
- Bassin du Vert amont : Niveau 2, tour d'eau restreint à 50% (Depuis le 29 Juillet 2017)
- Bassin de la Thèze (46) : Niveau 2, tour d'eau restreint à 50% (Depuis le 22 Juillet 2017)

-Dans le Lot et Garonne :

- Bassin de la Thèze : Tours d'eau de niveau 2, soit 50% de restrictions (Depuis le 29 juillet)
- Parties non réalimentées des affluents du Lot (sauf Thèze, Boudouyssou et Tancanne) : prélèvements suspendus 3.5 jours par semaine depuis le 29 juillet (Du mardi 8h au mercredi 8h, du jeudi 8h au vendredi 8h et du samedi 20h au lundi 8h)
- Bassin du Boudouyssou et de la Tancanne non réalimentées : Interdiction totale de prélèvements depuis le 29 juillet (sauf cultures dérogatoires)

-Dans l'Aveyron :

- Le Bassin du Lot amont est en vigilance depuis le 5 août
- Bassin du Lot amont (sauf rivière Lot): Niveau 1. Tours d'eau de niveau 1 partout où ils ont été définis et interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 14h00 à 18h00 (Depuis le 5 août)
- Bassin du Dourdou de Conques* : Niveau 1. Tours d'eau de niveau 1 partout où ils ont été définis et interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 14h00 à 18h00.
- Bassin de la Diège* : Niveau 1. Tours d'eau de niveau 1 partout où ils ont été définis et interdiction de prélever et d'irriguer tous les jours de 14h00 à 18h00.

*Sur ces bassins sensibles, le niveau 1 de restrictions est le niveau minimal en vigueur durant toute la campagne d'irrigation.



Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Rien à signaler pour le niveau de débit actuel.

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'été) :

Les cotes touristiques des retenues sont maintenant toutes respectées.

Besoins en eaux :

La campagne d'irrigation 2017 continue avec une demande en eau importante, avec l'irrigation qui s'adapte selon les bassins aux pluies tombées.

Soutien d'été de la Colagne, affluent du Lot Amont :

Le soutien d'été de la Colagne, depuis Charpal (Lozère) par la mairie de Mende, a débuté le 17 juillet. Le 18/07 les lâchers ont été augmentés à 360 l/s, 96 l/s le 20/07, 210 l/s le 25/07, 350 l/s le 27/07 et 400 l/s depuis le 7/08.

Consigne de soutien d'été :

La consigne de soutien d'été est de 14 m³/s à Entraygues-sur-Truyère à partir du 11 août et sera revue le lundi 14 août pour mardi 0h.

Les modalités techniques du soutien d'été continuent comme l'année dernière avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 17 août 2017

Merci de tenir informée dès que possible l'Entente Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain :

Contact : Virginie LE ROY ou Florian VANNIENWENHOVE, etiage2017@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 10/08/2017 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	3-août-17	4-août-17	5-août-17	6-août-17	7-août-17	8-août-17	9-août-17	10-août-17	11-août-17	12-août-17	13-août-17	14-août-17	15-août-17
Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)								Consigne					
	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14	
QNR à Entraygues*	9.8	9.3	8.7	8.6	8.3	14.6	12.4						
Entraygues-aval (12)	13.6	13.8	13.4	13.3	13.1	14.5	15.0						
Faycelles (46-12)	25.0	20.5	21.6	20.2	19.0	23.7	20.9						
Cahors-Lacombe (46)	23.1	19.4	18.1	17.8	17.7	18.7	22.6						
Cahors (EDF) (46)													
Coutet (EDF) (47)	19.6	24.3	17.9	17.5	17.5	19.7	23.7						
Aiguillon (47)	20.4	23.7	19.9	19.2	19.5	21.3	25.5						

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <i>touristique</i> (en m)
Grandval	10-août	729.85	+3.85
Sarrans	10-août	635.94	+5.94
Maury	10-août	584.42	+0.92
Castelnau	10-août	412.34	+1.84

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)

297, rue Saint-Géry 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>

Entente Interdépartementale du bassin du Lot – EPTB Lot –

www.bassindulot.fr



07/08/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **12**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 8 AOUT 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 11 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :
Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com / 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
➤ G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 48 82 90
➤ Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

➤ ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
➤ DREAL MIDI-PYRENEES
➤ DREAL AQUITAINE
➤ MISE / DDT: 12, 46, 47
➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
➤ CH. AGRICULTURE et UASA 46
➤ CH. AGRICULTURE 47
➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
➤ BATELLERIE
➤ PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
➤ EPTB GARONNE



10/08/2017

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2017

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **13**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 11 AOUT 2017, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 15 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Contacts :
Virginie LE ROY, Florian VANNIENWENHOVE
v.leroy@valleedulot.com / 06.08.05.05.76
f.vannienwenhove@valleedulot.com / 06.30.66.06.43

Consigne transmise à E.D.F. :

➤ CPO Lyon Fax 04 78 94 54 50
➤ G. E. H. Lot-Truyère Fax 04 71 48 82 90
➤ Groupement Vallée d'Olt Fax 05 65 51 11 90

Consigne transmise pour information, par email, à :

➤ ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
➤ AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
➤ DREAL MIDI-PYRENEES
➤ DREAL AQUITAINE
➤ MISE / DDT: 12, 46, 47
➤ CONSEIL GENERAL : 12, 15, 46, 47
➤ CH. AGRICULTURE et UASA 46
➤ CH. AGRICULTURE 47
➤ S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
➤ FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
➤ BATELLERIE
➤ PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
➤ EPTB GARONNE